

# Lou Tambourinaire



Bulletin Municipal  
N° 203 – OCTOBRE 2023



**Dévoilez votre plus  
beau rose !**

**Tous unis contre le cancer du sein**



# Sommaire

<i>LE MOT DU MAIRE</i> .....	3 à 5
<i>INFORMATIONS PRATIQUES MAIRIE</i> .....	5
<i>NOS HABITANTS</i> .....	6
<i>INFORMATIONS IMPORTANTE</i> .....	6 à 9
<i>AGENDA 30</i> .....	10 et 11
<i>INFORMATIONS DIVERSES</i> .....	12 à 14
<i>BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE</i> .....	18
<i>LA VIE ASSOCIATIVE</i> .....	18
<i>CALENDRIER</i> .....	18
<i>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES</i> .....	24 à 26
<i>PERMANENCES DES ORGANISMES</i> .....	27
<i>Liste des commerçants, artisans et professions libérales</i> .....	28
<i>Mémento des numéros utiles et messes</i> .....	29

Rédaction : Alain LEGAL, Yolande FORMAGGIO, Coralie LOURENCO, Laure BOURDÉ, Michelle PENNEC-PEYRIE, Amélie MAILLET.

Tirages : Mairie de FAUX

Distribution : Les Élus



**PanneauPocket**

Suivez l'actualité et les alertes de **Faux** avec l'application gratuite PanneauPocket ou sur ordinateur [app.panneaupocket.fr](http://app.panneaupocket.fr)

Disponible gratuitement sur   

© PanneauPocket

## LE MOT DU MAIRE

**Mesdames, Messieurs, chers amis,**

**L'édito de ce bulletin est le discours de la remise du label agenda 30  
du 15 septembre à la mairie.**

Mr le Sous-Préfet, Jean Charles JOBART

Mr Le Sénateur Serge MÉRILLOU

Mme La conseillère Départementale Sylvie CHEVALLIER

Mr le vice-président de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord Jean Maurice BOURDIL

Mr le Président de l'association départementale des maires ruraux Alain CASTANG

Mr le Président de l'association « Notre Village » François HUNAULT, accompagné de Céline ROBERT  
notre interlocutrice.

Mmes et Mrs les Élus,

Je tiens à excuser : Mr Le préfet représenté par Mr le Sous-Préfet, Mr Le Conseiller Régional  
Christophe CATHUS, Mr Le député Serge MULLER, Mr le Président du conseil départemental  
représenté par Sylvie CHEVALLIER, Mr le Président de la communauté de communes Portes sud  
Périgord Jérôme BÉTAILLE représenté par Jean Maurice BOURDIL.

C'est vraiment pour nous élus de la commune et membres du comité de pilotage, un grand plaisir de vous  
recevoir pour cet évènement majeur, la remise du Label « Notre village Terre d'Avenir » au titre de  
notre agenda 30.

La commune de Faux a déjà été labellisée en 2017 pour son Agenda 21, aidée en cela par l'association  
Notre Village. Ce label met en valeur les efforts faits par notre commune en faveur du développement  
durable, concernant la protection de l'environnement, du patrimoine architectural et paysager, de  
l'amélioration de la qualité de vie des habitants, tout en maintenant le développement économique du  
territoire.

Faux a également été primée en septembre 2020, dans la catégorie Collectivités, lors de la première  
édition des Trophées du Développement Durable organisée par le département de la Dordogne avec  
l'action « Faux agir ensemble pour l'avenir ».

Malgré un contexte difficile durant la période COVID, des projets ont continué à voir le jour, et le 07  
octobre 2021 a été l'occasion de lancer cette nouvelle étape de développement durable pour la commune  
de Faux avec l'agenda 30.

Celui-ci nous permet d'apporter de la cohérence à notre programme municipal, de l'enrichir et de  
structurer notre démarche.

Démarche de progrès et de projet, l'agenda 30 s'appuie sur les enjeux sociétaux du développement  
durable : économie, social et environnement.

Cette approche globale suppose de nouveaux modes de pilotage au premier rang desquels les dispositifs collaboratifs et participatifs.

La gouvernance : une nouvelle façon pour les élus de « gouverner » en ouvrant la réflexion aux acteurs publics et privés désireux d'agir pour un développement plus soutenable et plus responsable de leur territoire. Définir des objectifs, des principes éthiques et des dispositifs concrets de travail pour atteindre la plus grande unité avec la plus grande diversité.

Tout un art ! La concertation, pourquoi s'y engager, quels sont les attendus, jusqu'où aller, informer, consulter, concerter, co-construire. La concertation donne un rôle nouveau au citoyen, mais aussi à l'élu.

L'agenda 30 met ainsi l'homme au cœur du développement.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, nous voulons au travers de tels évènements remercier l'ensemble des acteurs qui nous permettent de faire aboutir les projets portés par l'équipe municipale : L'État et toutes les collectivités avec leurs services qui nous aident et nous soutiennent techniquement et financièrement.

C'est grâce à ce travail collectif et cette complémentarité que nos projets peuvent se concrétiser dans de bonnes conditions, mais aussi par une forte volonté de l'équipe municipale, élus et salariés, et du comité de pilotage composé d'habitants engagés. Je tiens encore une fois à les remercier pour leurs implications au service de la population.

Je tiens à rappeler que l'ensemble de ces réflexions s'inscrit bien dans la Philosophie qui guide notre équipe municipale : « FAUX, AGIR ENSEMBLE POUR L'AVENIR ».

Elles rentrent dans les trois domaines prioritaires que nous nous sommes fixés :

- Le cadre de vie et notre patrimoine : Faux un village encore plus agréable et attirant.
- Le vivre ensemble : Solidarité, Soutien et Dynamisme.
- La vie économique du village : Une force à soutenir.

Ils s'inscrivent totalement dans la démarche que nous avons engagée au travers de l'Agenda 21, prolongé par l'agenda 30 qui comprend trois axes et une quarantaine d'actions qui ont pour but d'agir pour le bien-être des habitants et le bien-être de l'environnement :

- J'habite sur mon territoire
- Je suis acteur sur mon territoire
- Je protège mon territoire pour les générations futures

Comme vous pouvez le constater, les élus en place et les membres du comité de pilotage ont à cœur de continuer à moderniser notre commune. Nous avons eu la chance mais aussi et surtout une forte volonté d'agir sur notre destin ; qui nous permettent de ne pas trop subir une fracture sociale et numérique.

Nous voulons apporter la preuve que dans un contexte difficile, et toujours plus complexe, nos territoires ruraux possèdent de véritables atouts ; comme nous pouvons le constater par la demande de nombreux jeunes ménages qui viennent ou restent sur notre commune.

Notre commune rurale possède les atouts indispensables pour un véritable projet de territoire, basé sur la solidarité, le cadre de vie et la qualité de l'environnement, et ce dans une complémentarité réfléchie avec les territoires urbains.

Enfin je souhaite conclure mon intervention encore une fois pour mettre l'accent sur l'urgence climatique, qui nécessite que chacun d'entre nous, agisse au quotidien, ou en pesant sur toutes les décisions que sont amenés à prendre nos dirigeants nationaux et internationaux pour suivre, voire aller au-delà des orientations validées lors des dernières conférences « Climat ». Gageons qu'il ne soit pas déjà trop tard pour inverser le processus dans lequel nous sommes engagés. Chacun d'entre nous a une responsabilité sur ce que nous allons léguer à nos enfants et aux générations futures.

Merci à tous.

 *Le Maire,*  
*Alain Legal*

## INFORMATIONS PRATIQUES concernant la Mairie

	Lundi	Mercredi	Vendredi	Samedi
MAIRIE	9h30 – 12h00 14h00 – 17h30	9h30 – 12h00 14h00 – 17h30	9h30 – 12h00 14h00 – 17h30	
BIBLIOTHEQUE	16h30 – 18h00	16h00 – 18h00		10h00 – 12h00
AGENCE POSTALE	9h30 – 12h00 14h00 – 17h00	9h30 – 12h00 14h00 – 17h00	9h30 – 12h00 14h00 – 17h00	

LE PORT DU MASQUE N'EST PLUS OBLIGATOIRE CEPENDANT LES GESTES BARRIERES CONTINUENT DE S'APPLIQUER DES L'ENTRÉE DANS L'ENCEINTE DES LOCAUX

## ASSISTANTE SOCIALE

Stéphanie DARCOQ tient une permanence à la Mairie de FAUX le jeudi matin sans rendez vous  
Vous pouvez la contacter au 05.53.02.06.13 (centre médico-social de Sigoulès-et-Flaugeac).



## NOS HABITANTS



### AVIS DE DÉCÈS

Roger BOISSERIE décédé le  
2 septembre

Claudine SPERANDIO née VERSANNE  
décédée le 2 octobre

## *Toutes nos condoléances*

### Pour les nouveaux résidents

N'hésitez pas à venir vous faire connaître à la MAIRIE où nous vous remettrons des documents vous facilitant l'intégration dans notre village (livret d'accueil, différents services au sein du village, associations, etc...)

## INFORMATION IMPORTANTE

### PANNEAU POCKET

#### Panneau Pocket est l'application idéale qui informe et alerte les habitants



- Télécharger l'application
- Rechercher votre commune et celles dont vous souhaitez
- Les ajouter en favoris

Vous recevrez les notifications à chaque nouvelle information publiée par la mairie (manifestations, travaux, actualités, ...)

**100 % gratuit**

**100 % anonyme**

**0 % de publicité**

**Pas de création de compte**

**Pas de récolte de données personnelles**



## URBANISME

### RAPPEL : Achèvement des travaux

Vous avez déposé une déclaration préalable ? Vous avez fini les travaux ?



N'oubliez pas de déposer la déclaration attestant de l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) auprès de nos services.

Une déclaration préalable de travaux a une durée de validité de **3 ans**. Elle est périmée si vous n'avez pas commencé les travaux dans les 3 ans ou si, passé ce délai, vous les interrompez plus d'1 an.

### TRAVAUX : Pose de panneaux solaires/photovoltaïques

De plus en plus de travaux de ce type ont lieu. Nous conseillons aux propriétaires de déposer la Déclaration Préalable en leur nom.

En effet, les entreprises avec qui sont passés les contrats n'attendent pas le délai de rétractation pour déposer la demande en mairie, et le font en leur nom. Or, si vous changez d'avis ou souhaitez changer d'entreprise, cela peut rendre compliqué le suivi du dossier (l'entreprise premièrement choisie, ne déposera jamais de déclaration d'achèvement de travaux).

Ainsi, en déposant la déclaration préalable en votre nom, vous restez libre de choisir ou changer d'entreprise.

## RECENSEMENT CITOYEN

### Faire le recensement citoyen à l'âge de 16 ans est obligatoire !

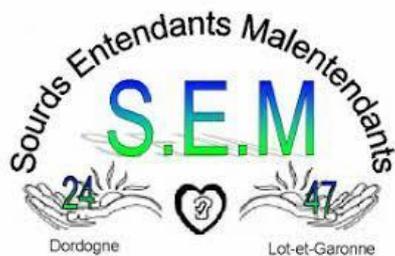
Munis des documents nécessaires (carte d'identité et livret de famille mis à jour), la démarche peut se faire :

- en mairie,
- en ligne via le site internet de Service-Public  
(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2054>)

Après avoir effectué la démarche :

- Vous obtenez une **attestation de recensement**. Cette attestation est indispensable pour pouvoir vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Bac...) ou un concours administratif en France.
- Vous êtes convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). Il faut avoir fait la JDC (ou en avoir été exempté), pour pouvoir vous inscrire à partir de 18 ans à un examen (BEP, Bac...), ou à un concours administratif, ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir de votre 25<sup>e</sup> anniversaire.
- Vous êtes **inscrit automatiquement sur les listes électorales** dès votre 18<sup>e</sup> anniversaire et pourrez alors voter.





L'Association Sourds-Entendants-Malentendants de la Dordogne et du Lot-et-Garonne (association S.E.M.24 - 47) créée en septembre 2004, a pour objectif principal de combattre l'isolement et l'exclusion des personnes sourdes et malentendantes.

L'Association a mis en place deux permanences sociales mensuelles, pour toutes fins utiles :

✎ **PERIGUEUX** : Le 4<sup>ème</sup> mercredi du mois **sur Rendez-vous** de 10h à 12h (sauf juillet et août), à la Maison des Usagers du Centre Hospitalier (contact : [cf.sem24-47@orange.fr](mailto:cf.sem24-47@orange.fr))

✎ **BERGERAC** : Le 2<sup>ème</sup> lundi du mois, de 10h à 12h (sauf juillet et août), au Centre communal d'Action Sociale 16 rue Candillac (contact : [jipi.roussel@orange.fr](mailto:jipi.roussel@orange.fr))

L'Association organise des rendez-vous « Cafés des signes ». Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter Philippe LEFEBVRE (Président) par SMS 06 82 28 72 68 – [lefebvrephil24@aol.com](mailto:lefebvrephil24@aol.com)

## ADRESSAGE – MISE A JOUR DE VOS ADRESSES

### Nous l'avons fait :

Il y a 7 ans en 2016, la Commune a procédé à la dénomination des rues et numérotation des immeubles, avant même que cela ne devienne obligatoire. Aujourd'hui, toutes les communes ont l'obligation de le faire.

Nous avons aussi renseigné la Base Adresse Nationale, accessible à tous les services (secours, gendarmes, la Poste, les fournisseurs GPS...).

### A vous de jouer ! :

Des adresses à jour, c'est une nécessité et une garantie pour les communes de voir ses commerces bien référencés et ses habitants plus rapidement secourus. C'est aussi le gage d'un accès rapide à la fibre et aux services publics en ligne.

Les noms des lieux-dits sont aussi variés que les paysages. Il est donc important de mettre votre nom et numéro sur vos boîtes aux lettres, et de faire modifier votre adresse auprès de vos différents interlocuteurs. Le courrier risque de ne pas être distribué par La Poste si ces précisions ne sont pas affichées et si votre courrier est mal adressé. Les secours, les livreurs... mettront plus de temps à vous trouver en cas de besoin.

La mairie est à votre disposition si vous avez besoin d'attestations d'adressage.

## CHEQUE-SPORT



Le Conseil Départemental a mis en place le dispositif "Chèque Sport Dordogne-Périgord" à destination des jeunes de 11-16 ans, afin de promouvoir le sport.

Ce coup de pouce de 25€ est limité et corrélé à une prise de licence, avec une adhésion dans un club/association sportive affilié à une fédération sportive.

Renseignement sur :

<https://demarches.dordogne.fr/guides-des-aides/dgaces/sports/cheque-sport/>

## CATASTROPHE NATURELLE

Par notification de l'État, la demande de reconnaissance de catastrophe naturelle de notre commune a été rejetée en juillet 2023.

Si le phénomène persiste ou s'aggrave, nous vous invitons à renouveler votre demande en déposant un nouveau dossier en mairie, pour l'année 2023.

Si vous constatez des dégradations dues à la sécheresse ou suite au retrait et gonflement de l'argile, nous sommes à votre disposition également pour tout nouveau dossier.

### Un Dossier Complet c'est :

- Une lettre explicative à l'attention de Monsieur le Maire
- Problématiques rencontrées
- Diverses photographies
- Déposer le tout en Mairie



## SMD3

Depuis le mois de janvier, le SMD3 a créé un service de verbalisation afin de lutter contre le dépôt sauvage des déchets ménagers.



EN SAVOIR PLUS :  
[WWW.SMD3.FR](http://WWW.SMD3.FR)



Soutenu par  
REPUBLIQUE FRANÇAISE  
ADEME

**SMD3**  
Syndicat Mixte Départemental  
des Déchets de la Vendée



## Le geste écolo du Mois : ADOPTER DES POULES !



Avoir des poules chez soi possède de nombreux avantages : très faciles à élever, les poules possèdent un **rôle écologique** en matière de recyclage de déchets. De plus, c'est l'assurance de manger et de préparer des œufs toujours frais. Enfin, les poules apportent beaucoup au sein de la famille et permettent de stimuler vos enfants, notamment en les poussant à s'occuper d'elles et en ramassant les œufs.

Dites stop au gâchis et aux déchets avec les poules pondeuses. Si elles sont attachantes, elles sont également très économiques et écoresponsables. En effet, ces volatiles sont considérés comme étant de vrais **composts sur pattes**. Un couple de poules peut ingurgiter environ 150 kilos de déchets alimentaires par an, comme des épluchures de légumes, du fromage, du gras de viande, la peau des poissons ou encore des pâtes. Élever des poules dans son jardin est une véritable **alternative contre le gaspillage alimentaire**.

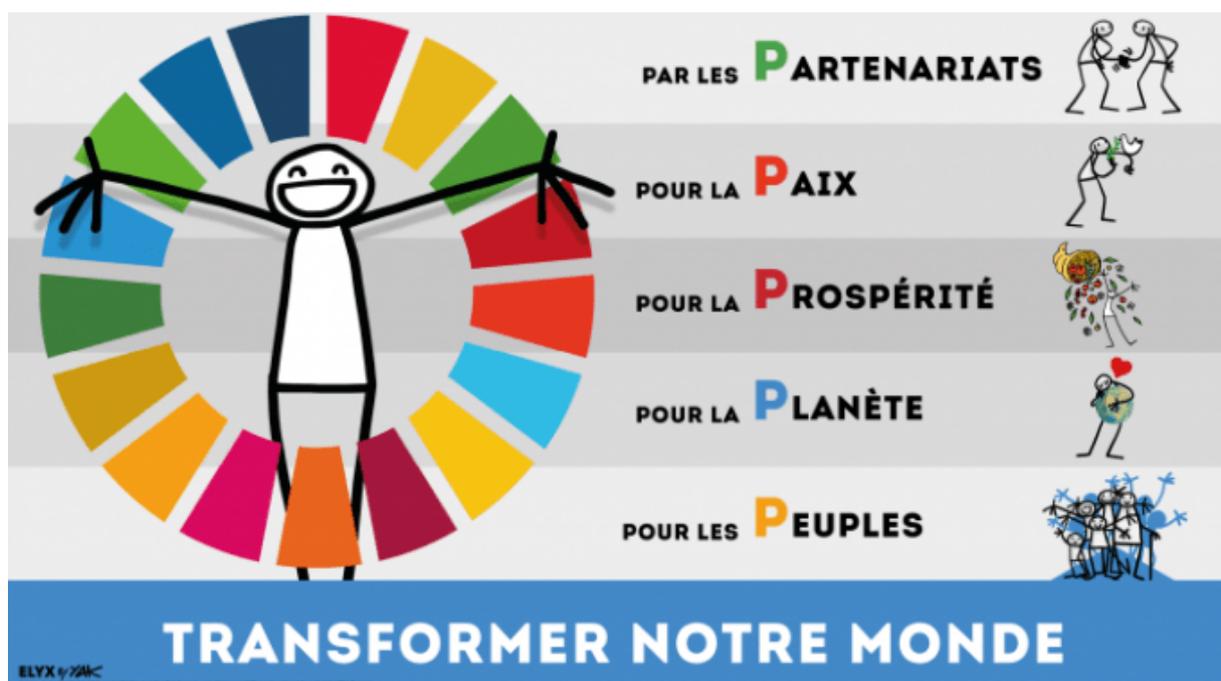
### La poule : un désherbant et un engrais naturel

Durant toute l'année, les arbres et les plantes de votre jardin ont besoin de beaucoup d'énergie pour se développer afin de produire des fleurs ainsi que des fruits. **La fiente de poules** est reconnue comme étant un excellent engrais, riche en azote phosphore, calcium et potassium. En accueillant seulement deux, trois poules, vous obtiendrez un **engrais parfaitement écologique**, bon marché et de très bonne qualité. L'azote a pour rôle d'être absorbé très vite par la plante afin de redonner l'énergie indispensable. De plus, les poules sont de véritables **tondeuses écologiques**. Elles possèdent la particularité d'éviter la prolifération de mauvaises herbes, en grattant la couche supérieure du sol.

Enfin, il vous est tout à fait possible d'utiliser les déjections de vos poules en compostage, en alternant les couches de déchets verts et les déchets du poulailler. Ainsi, en arrosant régulièrement, vous obtiendrez un compost équilibré.

# AGENDA 30

## La commune de Faux labellisée pour la période 2022-2025



## INFORMATIONS DIVERSES

### BUDGET PARTICIPATIF

L'école et L'Association des parents d'élèves ont déposé une idée. N'hésitez pas à voter !!!

**VOTEZ 133 !**

**VOTEZ 433 !**



The poster features a lightbulb with a colorful filament at the top left, connected by a dashed line to the text 'BUDGET PARTICIPATIF DORDOGNE-PÉRIGORD'. Below this, a speech bubble asks 'ET VOUS, QUE FERIEZ-VOUS ?'. To the right, text encourages voting for the Dordogne of tomorrow, mentioning a budget of 500,000 €. At the bottom, a ballot box is shown with a ballot paper emerging, and the main call to action 'VOTEZ POUR VOS PROJETS PRÉFÉRÉS' is written in large white letters on an orange background, with the dates 'du 18 septembre au 22 octobre 2023' below it.

**BUDGET PARTICIPATIF DORDOGNE-PÉRIGORD**

ET VOUS, QUE FERIEZ-VOUS ?

Votez aujourd'hui pour la Dordogne de demain !

C'est à vous de choisir parmi les projets proposés par les Périgourdin.e.s dans le cadre du premier Budget participatif Dordogne-Périgord doté de 500 000 €.

**VOTEZ POUR VOS PROJETS PRÉFÉRÉS**

du 18 septembre au 22 octobre 2023

#### QUI PEUT VOTER ?

Tous les habitants du département âgés de plus de 8 ans, peuvent voter.  
Chaque personne ne peut voter qu'une seule fois (internet OU papier) pour 3 projets minimum et jusqu'à 6 projets maximum.  
Les votes sont clos le dimanche 22 octobre 2023 à minuit.

#### OÙ CONSULTER LES PROJETS ?

Sur le site [www.budgetparticipatif.dordogne.fr](http://www.budgetparticipatif.dordogne.fr) ou sur le catalogue disponible en mairie.

#### OÙ ET COMMENT VOTER ?

En ligne sur le site [www.budgetparticipatif.dordogne.fr](http://www.budgetparticipatif.dordogne.fr)  
ou dans l'une des 600 urnes installées dans les mairies et sur les marchés de Dordogne, lors du passage de la caravane du Budget Participatif.

#### ET LES RÉSULTATS ?

Les projets retenus seront annoncés le 10 novembre 2023.

[www.budgetparticipatif.dordogne.fr](http://www.budgetparticipatif.dordogne.fr)



@cddordogne



Scannez-moi !



LE DÉPARTEMENT [dordogne.fr](http://dordogne.fr)

# Commune de Faux en partenariat avec les associations

Création et Loisirs, Le Comité des Fêtes, Le Temps des loisirs

organise  
**Une Marche Solidaire**  
environ 5 km

le samedi

**14 octobre**

inscription sur place : 3 € minimum

Accueil café à 9h  
Rendez-vous à la Mairie

Parce que ce n'est pas qu'une histoire de femme !  
Pour nos mères, pour nos femmes et pour nos filles ...

**Rejoignez nous pour Octobre Rose !**

# FAUX

AU COMPLEXE SPORTIF

VENDREDI 27 OCTOBRE de 9 h à 17h

20€ la journée, goûter offert



NOUS GARDONS VOS ENFANTS TOUTE LA JOURNEE

(prévoir pique nique ou plat à réchauffer)

LE 1ER CENTRE DE LOISIRS SPORTIF ITINERANT  
POUR LES 6-8ANS, 9-12ANS ET 13-15ANS



## Le MULTISPORT TOUR

dans votre commune



EXEMPLE D'ACTIVITES PROPOSEES

en FONCTION DE L'ESPACE MIS A DISPOSITION

(parcours d'obstacles, tchoukball, bumball, crosse québécoise, thèque, tir à l'arc, jeux d'orientation, sarbacane et + de 65 sports différents)

AVEC LE SOUTIEN DE LA COMMUNE DE FAUX

Contact et inscription obligatoire: 06 85 73 53 12 ou slscp24@gmail.com

Sport en Milieu Rural  
Nouvelle-Aquitaine



## RAPPEL : BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS



Le brûlage des déchets verts est autorisé sur déclaration du 1<sup>er</sup> octobre 2023 jusqu'au 29 février 2024

Le dépôt de déchets verts en déchèterie durant cette période reste possible ! Prenez garde à l'endroit que vous choisissez pour brûler vos déchets verts : éloignez-vous des bois, des lignes électriques, évitez la proximité de déchets ménagers et encombrants, ayez à proximité du matériel permettant d'éviter des dégâts (tuyaux, réserve d'eau, extincteur...). **Tout brûlage d'autres types de déchets à l'air libre est formellement interdit toute l'année.**

### Rappel aux professionnels des espaces verts/paysagisme : interdiction

#### ENGAGEMENTS DU DECLARANT

Le déclarant s'engage à respecter les dispositions figurant à l'article 3 de l'arrêté préfectoral pour la prévention de la pollution de l'air et des incendies de forêt :

• **Seuls les propriétaires des terrains (particuliers, exploitants agricoles, propriétaires forestiers...) et leurs ayant-droit dûment mandatés (locataires, fermiers...) sont autorisés à pratiquer les brûlages de déchets verts. Les collectivités et les entreprises d'espaces verts et paysagistes sont tenues d'éliminer leurs déchets verts par des solutions alternatives au brûlage. Le brûlage leur est interdit.**

Extrait de l'imprimé de déclaration de brûlage de déchets verts.

Réf. : arrêté préfectoral n° 24-2017-04-05-001



50 kg de déchets verts brûlés c'est...



...6.000 km parcourus par une voiture diesel récente (18400 km par une voiture essence)



...3 mois de chauffage d'un pavillon avec une chaudière fioul



... plus de 100 trajets aller-retour, selon le véhicule, pour rejoindre une déchèterie située à 20 km



L'entretien du jardin pour un particulier génère **des déchets verts** que l'on estime en moyenne en France à **160 kilos** par personne et par an. Pour s'en débarrasser, **9%** des foyers les brûlent, ce qui représente près d'**un million de tonnes** de déchets verts brûlés à l'air libre. Cette combustion est **peu performante** et **pollue** d'autant plus que les végétaux sont humides.

(source ADEME)



Le brûlage à l'air libre des déchets verts : c'est interdit !

Article 84 du « règlement sanitaire départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 9 août 1978.

Au-delà des possibles **troubles du voisinage** générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des **risques d'incendies**, le brûlage à l'air libre émet de **nombreux polluants\*** en quantité importante dont les particules, qui véhiculent des composés cancérogènes.

En outre, la **toxicité** des substances émises peut être **accrue** quand sont **associés d'autres déchets** comme des plastiques ou des bois traités.

\*particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils, oxydes d'azote, monoxyde de carbone et dans une moindre mesure dioxines et furanes.

### Sanction

Brûler vos déchets verts vous expose à une **contravention de 750 euros** (art. 131-13 du code pénal).

Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez les !

#### Le compostage domestique



Tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes...pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

De nombreuses collectivités mettent à votre disposition des **composteurs**, renseignez-vous !

#### Le broyage et le paillage



Petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

Autre astuce : la **tonte mulching**, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.

#### La déchèterie



Vous pouvez y déposer vos déchets verts : ils seront valorisés.

# Alternatives au brûlage des déchets vert à l'air libre



Le brûlage à l'air libre des déchets verts est un sujet controversé qui suscite de nombreux débats. Cette pratique, bien que parfois justifiée par des arguments tels que la commodité ou la conformité avec certains arrêtés préfectoraux, présente des risques importants pour la santé publique et l'environnement.

Les déchets verts, qui incluent les résidus végétaux issus de la tonte, de la taille et de l'élagage des arbres, sont souvent considérés à tort comme moins nocifs que d'autres types de déchets. Cependant, brûler ces déchets à l'air libre génère des particules en suspension dans l'air qui ont un impact néfaste sur la santé respiratoire. Ces particules peuvent être jusqu'à 8 fois plus petites que l'épaisseur d'un cheveu, ce qui les rend capables de pénétrer profondément dans les voies respiratoires et d'avoir des effets à court et à long terme, en particulier sur les enfants, les personnes âgées, les asthmatiques et les fumeurs.

En comparaison, les émissions de particules fines provenant de brûler 50 kg de déchets verts équivalent à environ 80 allers-retours en voiture sur une distance de 10 km vers une déchetterie. Ceci souligne que même si le brûlage peut sembler être une solution pratique à première vue, il peut en réalité contribuer de manière significative à la pollution de l'air.

**La réglementation en France est claire sur ce point : il est interdit aux particuliers de brûler des déchets verts à l'air libre** (sauf sur déclaration auprès de la mairie)

Cette interdiction s'applique également aux professionnels, à l'exception des agriculteurs dont les déchets verts sont considérés comme des sous-productions agricoles.

Cependant, il existe quelques dérogations. Elles sont parfois accordées dans le cadre de la lutte contre les plantes invasives ou les maladies végétales.

## Solutions alternatives pour gérer les déchets verts de manière écologique

Face à cette problématique, des solutions alternatives plus respectueuses de l'environnement et de la santé sont disponibles :

### 🌿 Compostage pour une fertilisation naturelle



Le compostage des déchets verts est une méthode traditionnelle et respectueuse de l'environnement pour les valoriser. En broyant préalablement les végétaux de gros diamètre, ils se décomposeront plus rapidement en compost riche en nutriments. Ce compost peut ensuite être utilisé comme engrais naturel pour améliorer la fertilité

du sol et favoriser la croissance des plantes, réduisant ainsi la nécessité d'utiliser des produits chimiques.

### ☞ Le paillage pour nourrir et protéger le sol :



Le paillage est également connu sous le nom de Bois Raméal Fragmenté (BRF). Cela implique de recouvrir le sol avec des déchets ligneux broyés. Outre le fait qu'il réduise le développement d'herbes indésirables, le paillage a de nombreux avantages. Il nourrit le sol. Il fournit une source continue de matière organique qui se décompose lentement, améliore la rétention d'humidité, réduit l'érosion et maintient une température du sol plus constante.

### ☞ Recours à la déchetterie :

Pour ceux qui n'ont pas accès à un broyeur ou à d'autres méthodes alternatives, la déchetterie reste une option responsable. Plutôt que de brûler les déchets verts, déposez-les dans des installations de déchets spécialement conçues pour leur traitement. Cette approche garantit que les déchets sont gérés de manière appropriée et ne contribuent pas à la pollution atmosphérique.

### ☞ Aménagement écologique avec des tas de bois :



Dans une optique de préservation de la biodiversité, créez un tas de bois dans un coin de votre terrain. Ces tas de bois offrent un habitat potentiel pour diverses espèces, y compris les petits animaux tels que les hérissons. En encourageant la faune à s'installer, vous contribuez à l'équilibre de l'écosystème de votre jardin.

**Bref, le brûlage à l'air libre des déchets verts est une pratique néfaste pour la santé et l'environnement.**

En fin de compte, il est crucial de prendre conscience des conséquences néfastes du brûlage des déchets verts. Optez plutôt pour des solutions alternatives plus respectueuses de l'environnement et de la santé.

## HORAIRES DE TONTE et utilisation de petit matériel de jardinage, travaux, etc...

### Valable toute l'année :

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30  
Samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,  
Dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00 uniquement



# BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



## HORAIRES D'OUVERTURE

	Matin	Après-midi
Lundi		16h30 à 18h00
Mercredi		16 h à 18 h
Samedi	10 h à 12 h	

## LA VIE ASSOCIATIVE

### Liste des contacts des associations de la commune

- \* A.A.M. : Mme DUBUC Véronique 05.53.24.54.71
- \* ABT : M. CHABROT Laurent 05.53.58.87.81
- \* AMICALE des PROPRIÉTAIRES et CHASSEURS : Mr DÉSIGNÈRE Christian 05.53.24.33.07
- \* AU CŒUR DE FAUX : M AMMETER Raymond 06.72.84.20.77
- \* ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APE) : Mme PISSOT Candice
- \* A VOS SAVONS : M. HELLRIGEL Philippe 06.95.07.64.09
- \* LES BOULISTES DE FAUX : M. MAHIEU François 05.47.77.26.70 – 06.12.85.63.09
- \* 2CV EN FAUX 'LIES : M. MARCOMINI Éric 05.53.24.29.09
- \* COMÉDIES COCASSES : M. MONTEIL Lionnel 06.07.26.56.66
- \* COMITÉ DES FÊTES : Mme PIGEARD Betty 05.53.61.68.01
- \* COOPÉRATIVE SCOLAIRE : Mme GACHET Claire
- \* CRÉATION ET LOISIRS : Mme DUMON Juliette : 07.61.00.77.26
- \* CYCLO CLUB FAUX FURIEUX : M. ROMERO Emmanuel 05.53.61.08.23
- \* FOOTBALL CLUB DE FAUX : M. PEYTOUT Romain 06.23.75.77.27
- \* L'ÉTRIER DES BASTIDES : Mme MACHOT Marie-Ange : 06.10.16.53.60
- \* LE TEMPS DES LOISIRS (Génération en mouvement) : Mme DORLÉAC Bernadette 05.53.24.31.60

### CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES MANIFESTATIONS

<u>DATES</u>	<u>MANIFESTATIONS</u>	<u>ASSOCIATIONS</u>
7 octobre	- Repas de fin de saison	Les Boulistes de FAUX
29 octobre	- Halloween	APE de l'école de Faux

Les dates ci-dessus sont programmées sous toute réserve de modification  
en vigueur à la date des manifestation

### **Belle réussite à FAUX pour sa fête votive du 15 août**

Cette année encore, la commune de Faux et son comité des fêtes ont de nouveau réussi à offrir à ses habitants, voisins et touristes, une fête de l'assomption d'excellente qualité.

Pour la soirée du 14 août, tout était prêt pour le concours de pétanque nocturne, mais suite à une recommandation préfectorale tardive aux orages violents, l'annulation a dû être décidée à contre-cœur. Notre déception s'est amplifiée par la venue de nombreux participants déçus, mais toutefois compréhensifs.

La journée du 15 août a commencé sur le chemin blanc par un rassemblement de cavaliers et de marcheurs pour un grand rallye tant équestre que pédestre. Les boucles respectives de 25 et de 8km, avaient été conçues pour se rejoindre sur un point de ravitaillement. Une copieuse collation a été offerte aux nombreux participants enchantés par cet agréable moment convivial, et la qualité de l'organisation de ce rallye.

À 11h a débuté la traditionnelle messe en notre église du village, suivie du partage d'un verre de l'amitié offert à tous, sur la place du Foirail.

Le repas du midi proposé sur réservation préalable, était une excellente et copieuse Paëlla partagée par plus d'une cinquantaine de convives heureux de se retrouver.

Les festivités se sont poursuivies dès 17 heures par les diverses activités proposées. Les balades en poneys, le manège et sa pêche aux canards, les jeux anciens, les Foot darts et Arc-touch, et une nouveauté cette année, le maquillage pour enfants, ont tous reçus un réel succès tant par les petits que par les grands.

La place du Foirail a de nouveau accueilli cette année les stands du marché gourmand. La diversité des choix de restauration de ce diner musical à ambiance unique, a pleinement satisfait l'ensemble de plus des 1000 convives recensés. Si la nouveauté du Braséro a rencontré un réel succès, tous les commerçants ont été agréablement dévalisés jusque tard dans la nuit.

Un magnifique feu d'artifice proposé par la mairie a pu être tiré pour participer pleinement aux festivités du jour.

Le grand bal en plein air a fini de compléter cette superbe journée saluée favorablement par l'ensemble des organisateurs et des participants.

Le rendez-vous est déjà pris pour l'année prochaine.

### **Belle soirée musicale en l'église de FAUX le 16 septembre**

Environ 80 personnes s'étaient réunies dans notre église afin d'assister au concert de la Chorale VOX VESUNNA, Chœur d'hommes du Périgord.

Sur les battements du chef de chœur ce n'est pas moins de 17 choristes accompagnés d'une pianiste qui nous ont proposé un programme de 2 heures de chants tant classiques, que sacrés, basques ou autres chants du monde.

Nous avons passé une excellente soirée et tous les retours du public en fin de concert étaient unanimes.

Nous pouvons également rajouter que l'ensemble des choristes ont fortement appréciés tant l'acoustique de notre église que notre accueil et le repas qui leur a été servi en fin de concert.



Nous regrettons simplement le faible nombre de spectateurs au regard de nos attentes, qui semble dû aux journées du patrimoine ce même Week-end auxquelles se sont rajoutés d'autres concerts dans les communes voisines.

## **« Au cœur de Faux », un dimanche sous le signe du bien-être**

*Dimanche 17 septembre, les professionnels de l'association Au cœur de Faux ont proposé une journée de rencontres et de découvertes de thérapies alternatives. Une première pleine d'avenir.*

### ➤ **S'informer et découvrir**



« Envie de mieux être ? Venez rencontrer des professionnels locaux, expérimenter leurs pratiques dans un moment de partage. » C'est ainsi que s'annonçait le premier salon organisé par l'association *Au cœur de Faux*. Au programme, rencontres, ateliers, conférences. Sur la place du Foirail, onze professionnels présentaient leur pratique.

Ouvert aux visiteurs dès 10h, cet événement a proposé des petites conférences et ateliers tout au long de la journée. L'idée était de permettre à chacun non seulement de recevoir de l'information mais aussi d'expérimenter certaines pratiques. Les sons binauraux, la méditation, la respiration, l'énergétique, l'importance des dents, la découverte du magnétisme, les contes pour petites et grandes oreilles, ce que raconte un prénom, les bienfaits de la créativité, entre autres thèmes de la journée, ont permis une belle diversité d'animations. Curieux, visiteurs de passage mais aussi connaisseurs ont été nombreux pour cette première édition. Les conférences et les ateliers en entrée libre ont rencontré un vif succès et les personnes qui le souhaitaient pouvaient bénéficier d'une petite restauration, accueillies par le sourire de Guylaine, trésorière de l'association.

### ➤ **Complémentarité et efficacité**

Née en 2023, l'association *Au cœur de Faux* regroupe des professionnels expérimentés qui désirent partager de l'information autour de pratiques complémentaires à la médecine conventionnelle. Il est vrai que beaucoup de propos circulent sur le sujet et peuvent susciter interrogations, difficultés de s'y retrouver voire parfois certaines craintes. « A Faux et dans les communes alentour, il y a différents praticiens qui proposent des pratiques qui s'avèrent intéressantes et efficaces pour prendre soin de soi et nourrir son bien-être » explique le maire Alain Legal « il me semblait pertinent qu'ils puissent offrir à la population davantage d'information ». Car c'est bien de cela dont il s'agit. Non pas de se substituer à un diagnostic ou à un traitement médical, car ces médecines dites « naturelles » ou encore « douces » prennent en compte la personne dans son ensemble sans se focaliser sur un symptôme ou une maladie en particulier. Elles sensibilisent la personne au prendre soin de soi, l'accompagnent lors d'interventions ou de soins médicaux, sollicitent ses capacités physiques, énergétiques, émotionnelles et créatives, œuvrent sur l'importance de la prévention, ont une approche holistique, respectueuse de la singularité de chacun. « Ce qui nous importe, précise Raymond AMMETER président de l'association, c'est d'abord et avant tout d'apporter de l'information, de la connaissance autour de pratiques diverses et pour bon nombre très anciennes ». En effet, plusieurs de ces thérapies alternatives étaient d'usage chez les anciens, et certaines parmi elles sont millénaires. Aujourd'hui, de nombreuses études scientifiques expliquent et reconnaissent les bienfaits d'un grand nombre d'entre elles non seulement sur l'individu mais aussi sur les animaux et l'environnement, même si cela soulève encore de nombreux débats au pays de Descartes.

### ➤ **Des projets coopératifs**

Toutefois, la volonté des professionnels de l'association Fauxoise ainsi que de la municipalité, est de tisser des liens, de favoriser une coopération avec les professionnels de santé médicaux et paramédicaux. Se rencontrer, partager savoirs et savoir-faire dans une intention très claire : être au service de la population, travailler ensemble, chacun dans son domaine de compétence au nom du bien-être physique, psychologique, énergétique et émotionnel. Ou autrement dit, favoriser un corps sain dans un environnement sain. Faire de la santé et du bien-être la responsabilité de tous et de chacun dans une commune et plus largement une région où il fait bon vivre. C'est aussi dans cet objectif que l'association projette une série de conférences et d'ateliers tout au long de l'année au cœur de Faux, une commune dynamique et accueillante. À suivre donc !

<http://aucoeurdefaux.net/>

# Les Boulistes de FAUX

Organisent le 7 Octobre 2023

Un Repas de fin de saison à 19h30

*A la Salle des fêtes de FAUX*

## Menu

Apéritif

Poulet Basquaise

Salade

Fromage

Desserts

Vin et café compris

## Prix :

Adultes : 16 €

Enfants de moins de 12  
ans : 10 €

Adhérents : 10 €

Réservations jusqu'au 2  
octobre 2023

Contact :

0624401055



**N'OUBLIEZ PAS VOS COUVERTS**

**Et VENEZ NOMBREUX !**

***Le Bureau***



# *L'association de Parents d'Élèves de l'école de Faux*

## *Organise HALLOWEEN*



*Un défilé dans le bourg du village se fera le dimanche 29 octobre 2023.*

*Départ à 15h30 devant la mairie.*

*Pour les habitants du bourg, si vous souhaitez distribuer des friandises aux enfants, merci de l'indiquer en mettant une bougie ou un ruban devant votre habitation.*

*Au retour, l'APE proposera à la vente : boissons, crêpes et gâteaux à la salle des fêtes, suivi d'une boom pour les enfants.*

*Petits et grands, nous vous attendons nombreux déguisés (ou pas) !!!*

## **INSTANTS PARTAGÉS**

Mr et Mme AMMETER vous proposent des moments conviviaux autour de jeux de cartes et de sociétés.

Cela peut être à domicile un ou plusieurs soirs par mois. En complément, ces rencontres vous seront proposées à la bibliothèque, dont la fréquence sera à déterminer.

Si vous êtes intéressés n'hésitez pas à les contacter au 06 72 84 20 77 ou au 06 07 63 18 95 pour lancer cette initiative.





## Création Et Loisirs

Saison 2023-2024

Activités et Horaires

Les activités de l'association reprendront en septembre 2023.

Vous pourrez vous inscrire en fonction des places disponibles en contactant les responsables et animateurs des ateliers indiqués dans le tableau ci-dessous comportant les dates de reprise.

<p><b>COUTURE</b></p> <p>Mardi 14h-17h30</p> <p><u>Belvédère</u></p> <p>A.FAURE 05 53 24 03 93</p> <p>À partir du 03/10/2023</p>	<p><b>AQUARELLE</b></p> <p>Lundi 14h30-17h</p> <p><u>Belvédère</u></p> <p>M-H ANSELMINO 06 63 52 56 06</p> <p>À partir du 11/09/2023</p>	<p><b>PEINTURE</b></p> <p>Jeudi 14h-16h30</p> <p><u>Belvédère</u></p> <p>M-H ANSELMINO 06 63 52 56 06</p> <p>À partir du 14/09/2023</p>
<p><b>YOGA</b></p> <p>adultes</p> <p>mardi 10h-11h15</p> <p><u>Salle des fêtes</u></p> <p>R-M.LOPEZ 07 68 01 63 71</p> <p>À partir du 19/09/2023</p>	<p><b>GYM DOUCE</b></p> <p>adultes</p> <p>lundi 18h30-19h30</p> <p><u>Salle des fêtes</u></p> <p>J.BRIDAUX 06 12 77 41 75</p> <p>M.POTIER 05 53 24 36 71</p> <p>À partir du 11/09/2023</p>	<p><b>GYMNASTIQUE</b></p> <p>adultes</p> <p>mercredi 18h-19h</p> <p><u>Salle des fêtes</u></p> <p>S.MONTILHAUD 06 17 35 76 35</p> <p>À partir du 13/09/2023</p>
<p><b>ZUMBA</b></p> <p>adultes</p> <p>mercredi 19h-20h</p> <p><u>Salle des fêtes</u></p> <p>S.MONTILHAUD 06 17 35 76 35</p> <p>À partir du 13/09/2022</p>		<p><b>ATELIER DU MERCREDI</b></p> <p><u>à définir</u></p> <p><b>Belvédère</b></p> <p>J. DUMON 07 61 00 77 26</p>

### Cotisation annuelle pour l'année 2023/2024 :

50 € : adhésion donnant accès à couture, peinture lundi et/ou jeudi

70€ : adhésion + 1 activités sportives au choix

90€ : adhésion + 2 activités sportives au choix

110€ : adhésion + 3 activités sportives au choix

130€ : adhésion + 4 activités sportives au choix

Pour tous renseignements complémentaires : Contactez J. DUMON 07 61 00 77 26 Ou M-J. DELPECH 06 59 28 35 18

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## ESPACE FRANCE SERVICES

La Communauté de Communes est labellisée Maison France Services. Une permanence est tenue à la Maison de services à Issigeac.

[franceservices.eymet@gmail.com](mailto:franceservices.eymet@gmail.com)

Santé, famille, retraite, logement, impôts... chez France services, nos agents vous accueillent à moins de 30 minutes de chez vous et sont heureux de vous aider dans vos démarches du quotidien.

Trouvez la France services la plus proche de chez vous sur  
[france-services.gouv.fr](http://france-services.gouv.fr)



Agence nationale  
des titres sécurisés



- EYMET - Pôle des services publics : 23 avenue de la Bastide - 24500 EYMET

Tel : 05 54 22 00 06

Horaires : du lundi au vendredi 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

-- ISSIGEAC - Maison des services : 7 chemins des écoliers - 24560 ISSIGEAC

Tel : 05 35 02 00 12

Une permanence est assurée à Issigeac le lundi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Pour toutes informations, rendez-vous sur le site :

<https://smd3.fr/decheterie/issigeac/>

## SPANC

Pour tout projet de création ou de réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif, le service du SPANC de la Communauté de communes doit être consulté.

Les contrôles dans le cadre d'une vente sont également effectués par ce service.

Le technicien du SPANC, Manuel MIGNIEZ est à votre service pour tout renseignement par téléphone au 07.87.11.97.49 ou par mail à l'adresse suivante [ccpsp24.spanc@orange.fr](mailto:ccpsp24.spanc@orange.fr)



### Horaires des déchèteries les plus proches du Bergeracois

Périodes d'ouverture	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
<b>BERGERAC</b> R. Denis Papin 05.53.57.70.66	HIVER : 01/09 au 30/06 8h30 – 12h30 13h30 - 18h00	8h30 – 12h30 13h30 - 18h00				
<b>ISSIGEAC</b> La Grangette Rte de Villeréal 05.53.73.34.46	HIVER : 01/09 au 30/06 14h00 - 17h45	FERME	14h00 - 17h45	FERME	14h00 - 17h45	9h00 -12h00 14h – 17h45

Votre « carte usager » (badge) est nécessaire pour accéder aux déchèteries du SMD3. Le badge doit être présenté pour permettre l'ouverture de la barrière.

FERMÉE les jours fériés

### Liste des déchets acceptés à Issigeac :



L'opération OPAH-RR est terminée depuis le 31 août 2021.

Cependant, les permanences avec l'organisme SOLIHA reprennent dès février 2022 sur rendez-vous :

- **A EYMET, le 4<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois – 23 avenue de la bastide (CCPSP) ;**
- **A ISSIGEAC, le 2<sup>nd</sup> jeudi de chaque mois – 7 chemin des écoliers (CCPSP).**

Pour toute nouvelle demande d'aide concernant l'adaptation et l'amélioration énergétique du logement, contactez directement les services de SOLIHA au 05.53.06.81.20



## PERMANENCES DES ORGANISMES

### ASSISTANTE SOCIALE

Mme Stéphanie DARCCQ (de la Direction Départementale de la Solidarité et de la Prévention) tient une permanence.

Siège : CMS de SIGOULES - 05.53.02.06.13

Présences :

- Maison de services d'Issigeac le mardi de 9h30 à 12h00.
- Mairie de FAUX le jeudi de 9h30 à 11h45

### M.S.A.

sur rendez-vous par téléphone au 08.11.65.65.66  
31, place Gambetta BERGERAC  
Assistante sociale MSA : Sandrine MARCET

### C.I.A.S d'EYMET-ISSIGEAC

(Aides ménagères, action sociale, portage de repas, P.I.J...) 05.53.22.57.94

*Une seule adresse* : 23 Avenue de la Bastide 24500 EYMET.

Permanence avec Nathalie Phellipeau dans les locaux de la Communauté de Communes d'Issigeac, 7 Chemin des écoliers, le lundi de 8h30 à 12h00

S.S.I.A.D – A.M.A.D. Sud-Bergeracois (Maintien à domicile, soins à domicile...)

*Une seule adresse* : 26 Route de Lescoussou 24500 EYMET

*Permanence* à EYMET : du lundi au vendredi de 8h à 18h, samedi matin de 8h à 12h. ISSIGEAC : vendredi de 9h à 15h et sur rendez-vous.

05.53.74.26.25

### CAISSE PRIMAIRE d'ASSURANCE MALADIE

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h00 à 16h00  
2, Boulevard du 8 Mai à BERGERAC.

De 8h00 à 18h00 - 05.53.35.60.00 / 3646

ANAH : Conseil Départemental de la Dordogne-Service de l'habitat :

Tous les matins du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00.

[Anah.cd24@dordogne.fr](mailto:Anah.cd24@dordogne.fr) - 05.53.45.45.80

### SERVICE DEPARTEMENTAL DES IMPOTS FONCIERS (SDIF)

(taxe foncière, plan cadastrale, imprimé H1, relevé de propriété)

**Accueil uniquement sur rendez-vous**

Prise de rdv :

- par tel le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 15h45 au 05.53.63.67.92
- par mail [sdif.dordogne@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sdif.dordogne@dgfip.finances.gouv.fr)
- Ou sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) (espace particulier / rubrique contact)

### CARSAT

Sur RDV de 8h à 12h et de 13h à 17h

Sans RDV de 8h à 12h (*informations générales, remise de pièces, signaler un changement d'adresse ou de coordonnées bancaires*)

2 Boulevard du 8 mai 1945 à BERGERAC

3960 ou 09.71.10.39.60

N° unique pour l'Aquitaine : 05.47.56.92.19

### Le CICAS

(Retraite complémentaire des salariés)

sur rendez-vous, tous les lundis de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h, Centre Jules Ferry, Salle 1 – Place Jules Ferry à BERGERAC.

0 820 200 189 du lundi au vendredi

de 9 h à 18 h

### C.E.D.I.F.F.

(Centre d'Ecoute de Documentation et d'Information des Femmes et de la Famille)

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h – 21 Boulevard Jean Moulin à BERGERAC.

☎ 05.53.63.32.30.



### CONCILIATEUR de JUSTICE

Permanences de J.-M. TRICHET :

- à la mairie d'Issigeac le 12 octobre de 10h à 12h
  - à la mairie d'Eymet le 12 octobre de 14h à 17h
  - à la mairie d'Issigeac le 23 novembre de 10h à 12h
  - à la mairie d'Eymet le 23 novembre de 14h à 17h
- Prendre RDV auprès du secrétariat  
Au 05.53.58.70.32

### LA MAISON de la JUSTICE et du DROIT

Information juridique gratuite auprès de professionnels du droit ou associations, Aide au logement, information des femmes et de la famille, fédération des consommateurs, protection judiciaire de la jeunesse, aide aux victimes, conciliateur, médiation familiale.

Du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h et de 13h30 h à 16h30, - 16 rue du petit Sol à BERGERAC.

05.53.73.24.77



# Liste des commerçants, artisans et professions libérales

## ARTISANS

**CHATELET Nicolas NC Multi-services** –

538 Route de Beaumont – 06.46.16.33.79 – [nchatelet@me.com](mailto:nchatelet@me.com)

**DUBUC Bernard** (Nettoyage des systèmes d'extraction des cuisines professionnelles, expertises insectes et amiante) –  
05.53.24.54.71

**GORSE Roland** (Fermetures alu, PVC, stores, serrurerie) –

227 Route des Galis – 06.45.65.57.56 – [rg24@live.fr](mailto:rg24@live.fr)

**LARDEYROL Jean-Jacques** (Maçonnerie, Couverture) –

134 Route de La Robertie – 05.53.24.32.58

**LEYMA Jérémie** (Maçonnerie, gros œuvre) –

167 rue Paul Abadie – 06 26 48 73 56

**MALONE Clark** (Plombier, chauffagiste) –

La Micalie – 06 88 89 30 61

**MARSAL Éric** (Peinture, Vitrierie) –

1577 Route de Lajasse – 05.53.63.21.10

**MAZEAU Franck** (Parcs et Jardins) –

135 Route Les Grèzes- 06.22.14.32.34

**PIGEARD René** (Multi-Services) - Petits travaux de jardinage -

200 Route des Galis - 06.18.69.15.14

**SAINT AMAND Yves** (Rénovation et création de Salle de bains –  
Carrelage –Plomberie-Sanitaire-Chauffage) –

120 Route de Beaumont - 05.53.57.06.01 – 06.84.98.47.37

**SOUKUP Frédéric** (Peinture, décoration) –

449 Route de Bergerac – 05.53.22.04.53 ou 06.79.23.83.46

**VERGNOLLE David** (Mécanique Automobile et Motoculture) –

17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45

## COMMERÇANTS

**AGUESSE S.A.R.L BABETTE et PHILIPPE**

(Centre Equestre, Poney-Club, Camping) -

Adresse physique : 642 Route de Lanquais – Adresse postale :

794 Route de Lanquais - 05.53.24.32.57

**ALEXIS Franky SEXY SUSHI STREET FOOD** –

67 Chemin Thalamy – 07.54.36.49.89

**BOILLIN Gérard et Françoise** (Chambres d'Hôtes, Meublé) –

242 Chemin de la Genèbre – 05.53.24.30.21

**BRETOU Daniel** (Gîte rural) –

17 Chemin Buffellard - 05.53.61.24.45

**CHARNAILS – Charlotte CAZAUBON** (prothésiste ongulaire) –

A domicile ou sur place – 229 route de Bergerac –

06 68 18 18 67 – [charnail1984@gmail.com](mailto:charnail1984@gmail.com)

**new CHEZ TACO** – Restauration rapide (Sur place ou à emporter) –

Rue Paul abadie – 06.71.38.26.36

**CISEAUX DE FAUX Caroline LAFON** Salon de coiffure –

56 Rue Paul Abadie – 05.53.27.24.54

**DE BOUTRAY François et Josefa** - Château Le Tour –

146 Route de Labarde - 05.53.57.76.82 [www.chateaufort.fr](http://www.chateaufort.fr)

**DURAND Gilles** (Meublé de Tourisme) –

1114 Route de Labarde - 01.47.47.09.17 ou 06.03.01.02.03

[gilles.durand.aumont@gmail.com](mailto:gilles.durand.aumont@gmail.com) [www.gitedelabarde.com](http://www.gitedelabarde.com)

**GEOFFRE Distribution Ets** (Vente pièces détachées automobile  
et agricole, équipements divers) –

47 Chemin de La Cabane – 05.53.61.84.01 et 06.07.45.31.64

**KALT Thérèse** (Meublé de Tourisme) –

Les Grèzes – 07.77.32.21.96

**KIRTZ Stéphane « Le Hom'Burger »** (commerce ambulancier –  
restauration rapide) –

392 Route de Bergerac - 07.70.70.37.15

**LABONNE VERGNAS Marie-Hélène** (Productrice de volailles et  
bovins, vente à la Ferme) –

1395 Route de Verdon - 06.77.04.19.91

**LAFOSSE Alex** (Mandataire véhicules)

264 Route Les Grèzes - 06.17.68.52.13

**LEBORGNE Anna-Chiara** (Meublé de Tourisme)

« Les Bénéchies » - 06.87.85.51.97

**PETIT Meggane « Meg Institut »** Esthétique à domicile –

886 Route de Beaumont – 06.37.44.90.61

**VERGNOLLE David** (Vente de véhicules, Motoculteurs) –

17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45

**VIVAL** - Alimentation – Bar-Tabac – Presse régionale -  
Christophe MARGUIER –

159 Rue Albert Guillaume - 05.24.10.69.71

## ASSISTANTE MATERNELLE

**MAHIEU Brigitte** –

52 Rue Neuve – 06.24.40.10.55 – 05.47.77.26.70

## CABINET INFIRMIER - Permanence tous les matins hors

**dimanche (uniquement sur RDV)**

Françoise CHARRIER – Delphine POLET – Gwenaëlle ARNAL –

Julie DOITTEAU-POZZER – Géraldine DEPEYROU-VEYRET

23 rue de la Poste – 06.88.20.28.57

## KINÉSITHÉRAPEUTE – Séances de méditation – Cours de

**Gymnastique adaptée**

**Annie AMMETER** –

894 Route d'Issigeac – 06.07.63.18.95

## BIEN-ÊTRE

**NATUROPATHE - ÉNERGÉTICIENNE :**

Amélie RUSCON - 06.76.04.60.74

**COACH DE VIE - AIDE MÉDICO PSYCHO :**

Guylaine DARIN - 06.81.41.60.62

**GÉOBIOLOGUE – LITHOTHÉRAPEUTE - MINÉRAUX :**

Raymond AMMETER – 06.72.84.20.77

**REIKI – SOIN ENERGETIQUE :**

Elsa RISCHMANN – 06.61.35.43.65

## PHARMACIE DE GARDE



Site :  
[www.3237.fr](http://www.3237.fr)

# Memento des numéros utiles



<b>GENDARMERIE D'ISSIGEAC</b> Permanence : Lundi – Mardi – Mercredi De 8h30 – 12h00	05.53.73.52.80
<b>MAIRIE de FAUX</b> <a href="mailto:faux24.mairie@wanadoo.fr">faux24.mairie@wanadoo.fr</a>	05.53.24.32.40 09.77.44.58.96
<b>AGENCE POSTALE DE FAUX</b>	05.53.24.32.40
<b>BIBLIOTHÈQUE DE FAUX</b> <a href="mailto:bibliothequefaux24@gmail.com">bibliothequefaux24@gmail.com</a>	05.53.22.91.55
<b>LA POSTE à ISSIGEAC</b>	3631
<b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTES SUD PÉRIGORD</b>	
Accueil	05.53.22.57.94
ÉCOLE d'ISSIGEAC	05.53.58.70.71
ÉCOLE de FAUX	05.53.24.32.17
SPANC (Assainissement Non Collectif)	07.87.11.97.49
<b>AMAD</b> Sud-Bergeracois - SSIAD (Association Maintien A Domicile) – EYMET – <a href="mailto:amad.sb@orange.fr">amad.sb@orange.fr</a>	05.53.74.26.25
<b>CIAS</b> (centre intercommunal d'action sociale) – EYMET (standard, demander le CIAS)	05.53.22.57.94
<b>OFFICE du TOURISME</b> - d'ISSIGEAC - d'EYMET	05.53.58.79.62 05.53.23.74.95
<b>DÉCHETERIE d'ISSIGEAC</b>	05.53.73.34.46
<b>AMBULANCES d'ISSIGEAC</b>	05.53.58.73.83
<b>TAXIS RAYMOND</b> – Issigeac et Faux	05.53.61.76.74 06.74.84.39.39
<b>HÔPITAL - BERGERAC</b>	05.53.63.88.88
<b>PHARMACIE ISSIGEAC</b>	05.53.58.60.64
<b>PHARMACIE DE GARDE (RÉSOGARDES)</b>	3237 ou 3237.fr
<b>CABINET MÉDICO – DENTAIRE</b> (ISSIGEAC) Dr LAGORCE (généraliste) Dr FERRER (généraliste) Dr BENOIST (dentiste)	05.53.58.71.33 05.53.58.27.86 05.53.63.00.27
<b>INFIRMIÈRES à FAUX</b> Mmes F. CHARRIER, D. POLET, G. ARNAL, G. DEPEYROU-VEYRET et J. DOITTEAU-POZZER	06.88.20.28.57

<b>INFIRMIER(ES)</b> - C. AGBODJAN et K. BARREAU (ISSIGEAC) - N. DECLE, L. MOUTOU, S. DUBOIS (BOUNIAGUES) - L. BLOT (BOUNIAGUES)	05.53.74.85.58 06.84.36.12.83 06.64.89.85.44 06.10.71.00.34
<b>KINÉSITHÉRAPEUTES</b> A. AMMETER (FAUX) S. GLORIEUX et Ch. LE MORVAN (ISSIGEAC) A. et C. COZMA (BOUNIAGUES)	06.07.63.18.95 05.53.24.12.37 06.19.50.55.10 05.24.10.56.20
<b>OSTÉOPATHES</b> Mme. DHELIAS Mr CHAPUIS (ISSIGEAC) Mme CHATEAURAYNAUD (ISSIGEAC)	06.72.65.41.21 06.62.95.65.26
<b>PÉDICURE PODOLOGUE</b> C. ROUBY et N. EL WAHIDI (ISSIGEAC) F. CORREIA	06.61.69.36.06 06.37.42.17.99
<b>LUXOPUNCTURE</b> M. ADELAÏDE (BOUNIAGUES)	05.53.88.85.83
<b>PSYCHOPRATICIENNE</b> TOURRES P. (BOISSE)	06.88.55.78.93
<b>S-PREFECTURE BERGERAC</b>	05.47.24.16.16
<b>CENTRE IMPÔTS BERGERAC</b>	05.53.63.67.20
<b>E.D.F Dépannage</b>	09.72.67.50.24
<b>SAUR</b> Accueil client et branchements	05.81.31.85.03
<b>SAUR dépannage 7j/7j</b>	05.81.91.35.05
<b>SECOURS CATHOLIQUE</b>	05.53.57.73.72
<b>SMD3</b> (collecte des ordures ménagères)	09.71.00.84.24
<b>DAC CROIX ROUGE - BERGERAC</b>	05.53.61.08.46
<b>AÉROPORT Bergerac Dordogne Périgord</b> <a href="http://www.bergerac.aeroport.fr">www.bergerac.aeroport.fr</a>	05.53.22.25.25
<b>Paroisse St-Martin des Vignes</b> (Abbé Fabre) <a href="https://eymet-paroisse.jimdo.com">https://eymet-paroisse.jimdo.com</a>	05.53.23.82.10

## Les Messes

**Messes le dimanche matin**  
**9h30 à Issigeac et à 11h15 à Eymet**